

DANS CE NUMERO

Repas Cantine

Déménagement

Audit Financier

Fournitures Scolaires

LETTRE D'INFORMATION

Fourniture des repas : Caignac change de prestataire

Après concertation avec les acteurs concernés, le Conseil Municipal a décidé de changer de prestataire pour la fourniture des repas de la cantine scolaire. En effet, les représentants des parents d'élèves ont fait part de leur insatisfaction concernant la qualité des repas actuellement servis aux enfants.

Après avoir sollicité plusieurs prestataires, l'équipe Municipale a fait le choix d'adhérer au SIVURS (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Restauration Scolaire) situé à Pechabou. Comme son nom l'indique, cette structure regroupe des communes qui souhaitent mutualiser la préparation des repas.

Pour notre commune, il s'agit donc d'un retour à une gestion publique de la cantine scolaire.

En outre, ce choix a été guidé par le respect des critères essentiels, à savoir :

- La qualité nutritionnelle des repas.
- La rigueur et la transparence des procédures de préparation ainsi que le respect des normes d'hygiène en vigueur.
- Le souci de l'éducation à l'alimentation, basée sur la variété des menus.
- L'utilisation de denrées d'origine locale, avec une place importante aux produits bio.

Pour les enfants souffrant d'une allergie alimentaire médicalement reconnue, des repas spécifiques sont proposés.

Outre la fourniture des repas, le SIVURS intervient à titre de conseil pour la phase de réchauffage des repas sur la Commune ; il contribue également à la formation des personnels chargés de cette tâche, et propose le prêt d'un four spécialisé pour le réchauffage des plats, ce qui représente une économie importante pour notre Collectivité.

Actuellement, le prix des repas fournis par le SIVURS est le suivant :

- Ecole maternelle : 3,29 €
- Ecole primaire : 3,39 €

Le changement de prestataire entraînera donc un léger surcoût. Notons toutefois que la commune dispose d'un CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) dont les crédits peuvent permettre d'aider les familles en difficulté pour le paiement de la cantine scolaire. Pour bénéficier de cette aide, les personnes concernées peuvent nous adresser leur demande, qui sera examinée **en toute confidentialité**.

Il est également possible de fournir un portage à domicile des repas, notamment pour les personnes âgées qui en feront la demande. Le prix de cette prestation est de 5 euros.

En tant qu'adhérent au SIVURS, Caignac sera représentée dans ses instances de décisions. Cela nous permettra de faire part de nos propositions pour améliorer le service. Nous ne manquerons pas de consulter les parents, enseignants et animateurs du Clae pour recueillir et transmettre leurs avis et demandes.

Pour toute précision : www.sivurs.fr

Déménagement de la Mairie

Comme de nombreux habitants ont pu le remarquer, la Mairie est désormais installée, dans l'ancienne école et la halle, à la place du CLAE. Nous remercions celles et ceux qui ont apporté leur aide pour ce déménagement.

Il s'agit d'un projet d'optimisation des locaux auquel nous nous étions engagés lors de la campagne électorale. Simultanément, les anciens locaux de la Mairie sont mis à la disposition du CLAE qui les utilisera dès la rentrée.

Ce choix, résultant d'une concertation entre le CLAE, l'Ecole et la Mairie, permet au CLAE d'utiliser des locaux proches de l'école afin d'éviter les mouvements d'enfants dans le Village.

Par la suite, plusieurs opérations sont envisagées : réfection des toilettes des enfants, réaménagement et mise aux normes de la cuisine et du réfectoire, mise aux normes d'accès handicapés des bâtiments. Ces opérations sont en cours d'étude. A cette fin, nous avons sollicité plusieurs partenaires (Architectes, Artisans, C.A.U.E. 31). Nous recherchons les solutions les plus économiques au vu des difficultés financières de la Commune.

Les horaires d'ouverture et les coordonnées téléphoniques restent inchangées.

La fermeture annuelle de la Mairie sera du 11 août au 23 août.

Analyse financière de la Commune

Suite à notre demande, l'Agence Technique Départementale (A.T.D.) a réalisé une analyse financière de la Commune.

Le document de synthèse est consultable à la Mairie et pourra être communiqué à toute personne qui en fera la demande.

Cette analyse confirme la situation précaire de Caignac. En effet, l'auteur de l'étude conclut que «Les soldes d'épargne, tout comme les indicateurs d'endettement reflètent à la clôture de l'exercice 2013, une situation fragile».

L'analyse de la dette précise que « De fait, le taux d'endettement de la commune, proche de 10 % dans un premier temps, se situe, depuis 2010, dans une fourchette comprise entre 17 et 19,4 %. Le taux d'endettement est donc très élevé puisqu'on considère souvent qu'un taux supérieur à 15 % est difficilement soutenable » Page 15.

Par ailleurs, il faut tenir compte de la baisse prévisible des dotations de l'État aux Collectivités Territoriales : il est prévu que ces dotations diminuent de 12,5 milliards entre 2014 et 2017.

Il en résulte que la Commune se trouve dans un état proche du surendettement, ce qui empêchera, dans les années à venir, le recours à tout nouvel emprunt pour financer les investissements.

Cette étude sera bientôt complétée par une analyse prospective qui permettra de définir les possibilités financières pour les années à venir, au vu des recettes prévisibles (fiscalité et dotations de l'Etat).

Où est passée la Croix de la Grangette ?

Dans le cadre des projets de réaménagement du Village, la croix de la Grangette a été déplacée, compte-tenu de son état qui créait un danger. Elle sera restaurée, ainsi que le socle en brique foraine.

Fournitures Scolaires

Pour la rentrée scolaire 2014 - 2015, les listes des fournitures scolaires sont disponibles sur le site internet www.caignac.fr dans la rubrique Enfance et Jeunesse \ Vie Scolaire

Bonnes Vacances !

Toute l'équipe municipale vous souhaite de bonnes et agréables vacances, et vous donne rendez vous les 1, 2 et 3 août pour la fête du village.

Recevez les actualités de la Mairie sur votre messagerie.

Dans un soucis d'économie de papier, nous vous incitons à nous transmettre votre adresse mail.

Coupon réponse à déposer à la Mairie dans la boîte aux lettres ou à envoyer par courrier ou par mail : mairie.caignac@gmail.com

Nom

Prénom

Adresse Mail

J'ai pris note que je peux modifier ces informations à tout moment soit :

- Par simple courrier
- Par mail : mairie.caignac@gmail.com
- Par téléphone à la mairie aux heures d'ouverture : 05 62 27 12 80

Mentions légales CNIL

Mairie de Caignac « Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'information municipale. Les données seront exclusivement destinées à la transmission des informations d'intérêt communal de Caignac, Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Mairie de Caignac .Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.